

Communiqué de presse

Celui qui ne choisit pas la franchise maximale, est un pigeon!

comparis.ch révèle ce que les caisses maladie préfèrent garder pour elles

Le service Internet comparis.ch a découvert comment des centaines de milliers d'assurés pourraient choisir sans risque la franchise maximale et économiser jusqu'à 40 % de primes. Concernant beaucoup de caisses, la franchise de 1 500 CHF représente le choix optimal. Et cela indépendamment du fait que l'année suivante, les assurés restent en bonne santé, soient légèrement ou gravement malades.

En Suisse, chaque assuré de caisse maladie est obligé de prendre lui-même en charge, chaque année, la première partie de ses dépenses de médecin : pour l'assurance de base obligatoire, cette franchise s'élève minimum à 230 CHF par an. Pourtant, celui qui choisit volontairement une franchise plus élevée, 400, 600, 1 200 ou 1 500 francs, profite des considérables réductions des primes prévues, jusqu'à 40 %. Jusqu'à présent, beaucoup d'assurés reculaient devant la choix de la franchise maximale parce qu'ils craignaient de courir ainsi un risque financier non déterminé en cas de maladie. Le service Internet www.comparis.ch rompt avec cette incertitude : sur ce site web, vous calculez la franchise optimale et le risque adaptés à vos besoins, en un instant et gratuitement - conclusions ébahissantes garanties !

Economiser des primes sans risque

Lorsque, ces derniers jours, les collaborateurs de comparis.ch ont actualisé leur comparatif réputé sur les primes et aussi, à cette occasion, examiné les franchises à la loupe, ils ont eu la révélation de la saison des primes : pour les assurés de beaucoup de grosses caisses maladie, il ne résulte aucun risque ou seulement un risque minime -du point de vue financier- du choix de la franchise maximale, même lors du pire problème de santé ! Madame Durand ne paiera donc pas plus que Monsieur Dupont qui a choisi la franchise minimale, même si ses dépenses de santé sont si élevées l'an prochain qu'elle doit prendre en charge la franchise complète de 1 500 CHF. Ceci parce que la caisse maladie de Madame Durand facture des primes bien plus basses grâce à une franchise plus élevée. Puisque, selon toute vraisemblance, les dépenses de médecin et de médicaments baisseront, en plus Madame Durand n'épuisera même pas la franchise maximale et pourra être contente de l'argent des primes économisées et des franchises non utilisées.

Du reste, si l'argent économisé est mis de côté, le choix de la franchise maximale ne représente plus aucune sorte de risque pour les consommateurs à faibles revenus. Dans la plupart des cas en effet, ils économisent déjà tellement d'argent sur les primes la première année, qu'une participation de 1 500 CHF peut sans problème être payée les années suivantes - même lors du pire problème de santé. Autrefois, les politiciens du secteur de la santé disaient des franchises élevées qu'elles conduiraient à la désolidarisation entre les " riches en bonne santé " et les " pauvres malades ". Aujourd'hui, une nouvelle désolidarisation menace en effet entre les mieux informés, pouvant économiser beaucoup d'argent grâce à un choix de franchise plus astucieux, et les plus mal informés en ayant pour leurs frais. Avec son service pour les consommateurs, gratuit et facile à comprendre,

comparis.ch lutte avec succès contre cette situation injuste.

A quoi ressemblent les franchises à Bâle : un exemple

A Bâle, un assuré de la CSS a la possibilité, intéressante, d'économiser 1 270 CHF de primes par an grâce à la franchise maximale. Même dans le pire des cas, il ne paie pas un seul franc de plus qu'avec une franchise de 230 CHF - risque nul donc ! Cette idée se confirme pour d'autres grandes caisses maladie sur lesquelles comparis.ch a enquêté en détail : le choix de la franchise maximale vaut la peine pour les assurés de beaucoup de caisses, d'autant plus que le risque financier est en règle générale inférieur à 10 % de l'épargne réalisée grâce au choix de cette franchise.

Zurich, le 9 octobre 2000